



# Les indicateurs infra régionaux de l'analyse emploi - formation

CE MÉMO REND COMPTE D'UN TRAVAIL MÉTHODOLOGIQUE RÉALISÉ PAR L'ORM (BERNARD HILLAU ET BRUNO BÉRENGUEL) À LA DEMANDE DU "GROUPE DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES" DU COMITÉ DE COORDINATION DES PROGRAMMES RÉGIONAUX DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE\* (CCPR). LE THÈME MÊME DE LA JOURNÉE DE TRAVAIL DU GSE, CONSACRÉE AUX "INDICATEURS INFRA RÉGIONAUX" EST SYMPTOMATIQUE DE L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'APPAREIL STATISTIQUE FRANÇAIS QUI S'ORGANISE DÉSORMAIS POUR ATTEINDRE UNE MESURE DE PLUS EN PLUS FINE DES DISPARITÉS TERRITORIALES.

**La manière d'appréhender les indicateurs statistiques locaux exposée ici, est celle d'un Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF). Elle peut être située à mi-chemin entre deux regards opposés, portés sur l'échelon socio-économique local.**

**Le premier correspond à une vision centralisatrice qui gommerait les particularismes locaux. La démarche statistique est mise en œuvre, à partir de l'appareil statistique national de façon descendante. Elle a donc pu, au regard des grandes tendances et dominantes nationales, faire apparaître les variations statistiques fines entre territoires comme des effets marginaux. De nombreux travaux, et notamment les comparaisons interrégionales mettant en avant les effets de territoires, ont montré depuis qu'il en allait tout autrement<sup>1</sup>.**

**Les caractéristiques sociétales de la relation formation - emploi font du territoire une dimension d'analyse tout à fait pertinente.**

**Le second, à l'opposé, correspond à la posture des acteurs de terrain. Ces derniers, se saisissant directement et exclusivement des indicateurs propres à leur environnement immédiat, mettent souvent l'accent sur les spécificités de leur territoire local. Ils revendiquent une façon de poser les enjeux du territoire radicalement différente de ce qui se passe ailleurs.**

**Entre ces deux regards opposés, la posture particulière de production statistique d'un observatoire régional est celle d'une double exigence, d'objectivité et d'opérationnalité, dans la sélection des indicateurs. L'exigence d'objectivité doit conduire les décideurs à se décentrer de leur environnement local à partir de paramètres objectifs et de repères comparatifs. L'exigence d'opérationnalité doit se traduire par une panoplie d'indicateurs qui soit en lien avec les logiques des décideurs (notamment les gestionnaires de dispositifs de formation et d'insertion). Elle doit aussi permettre une confrontation entre les données objectives et la "parole d'acteur". En effet, la connaissance du territoire par les pratiques de terrain vient enrichir la vision théorique chiffrée.**

## 1 - QUATRE GRANDS PRINCIPES

### **Une lecture du territoire par croisement raisonné d'indicateurs**

La méthode suivie pour diagnostiquer l'état de la relation formation - emploi sur un territoire n'est pas celle d'une quantification directe des problèmes, comme on ferait un bilan comptable d'entreprise. Elle n'est pas non plus un état des lieux descriptif du marché du travail, ni le bon chiffre sur l'emploi, ni les données les plus récentes etc. Elle consiste plutôt à privilégier une intelligibilité<sup>2</sup> et une connaissance cumulative du territoire, en proposant

\* - Voir page 3 en bas de page



# Les indicateurs infra régionaux de l'analyse emploi - formation

LE MODÈLE D'ANALYSE DU TERRITOIRE REPOSE SUR  
L'HYPOTHÈSE QUE CHAQUE SYSTÈME LOCALISÉ DE  
FORMATION EST PRIS EN TENSION ENTRE LA  
DEMANDE D'ÉDUCATION - FORMATION DES  
FAMILLES RÉSIDENTES SUR LA ZONE ET LA  
DEMANDE EN QUALIFICATION DES ENTREPRISES

une grille de compréhension des mécanismes socio-économiques spécifiquement à l'œuvre localement. L'argumentation s'appuie sur les problématiques de recherche les plus couramment développées dans le champ de l'analyse des relations emploi - formation. Elle se fonde en particulier sur la critique de la démarche "adéquationniste", qui veut, assez mécaniquement, faire correspondre une "programmation des flux scolaires" à des "projections d'emplois". Or, la construction d'une réponse adossée à des critères scientifiques doit faire intervenir des paramètres socio-économiques beaucoup plus larges que les seuls descripteurs spécifiques à l'appareil de formation et au marché du travail. Ces paramètres sont en effet à relier aux données contextuelles de la démographie, des conditions de vie et de revenus des familles, de mobilité scolaire des jeunes, de mobilité de la main-d'œuvre vis-à-vis de l'emploi.

La démarche suivie ici, part de l'hypothèse que chaque système localisé de formation est pris en tension entre la demande d'éducation - formation des familles résidentes sur la zone et la demande en qualification des entreprises. Ces deux types de demandes ne sont pas toujours superposables, elles sont souvent décalées, parfois contradictoires. Les pouvoirs publics ne peuvent intervenir de façon totalement directive, ni sur la demande des entreprises, ni sur la demande sociale. En effet, la première relève du fonctionnement de l'économie et la seconde du libre arbitre dont les jeunes disposent pour construire leurs propres choix d'orientation. Les pouvoirs publics doivent donc se mettre en situation d'introduire des éléments de régulation entre ces demandes. Dans ce contexte, les statistiques de l'offre de formation ne sauraient être rapprochées exclusivement des statistiques sur l'emploi et le

marché du travail. Il faut aussi les rapprocher du contexte sociodémographique (conditions de vie des familles, de leur niveau professionnel et culturel) qui influe, en un territoire donné, sur la nature de la "demande sociale" d'éducation et de formation (voir le "schéma circulaire" ci-après).

## **Des choix explicites sur le maillage géographique qui privilégient la "zone d'emploi"**

Il ressort de la plupart des travaux conduits en région sur la relation formation - emploi (RFE) que le découpage en zones d'emploi "INSEE"<sup>3</sup> présente de nombreux avantages :

- les zones présentent, sauf exception, une réalité de bassin d'emploi (la majorité des personnes qui y résident travaillent sur place),
- elles permettent une couverture exhaustive du territoire et un étagement statistique rigoureux (comparaison zone, département, région), contrairement à des maillages contractuels (SIVOM, pactes territoriaux...), qui peuvent laisser des vides sur le territoire régional (communes non intégrées à un accord d'intercommunalité) ;
- elles relèvent de critères d'études indépendants des zonages opérationnels propres à chaque institution (ANPE, Région, Education Nationale, Ministère du travail) et se présentent ainsi comme une base de dialogue possible entre les différentes institutions.

Le maillage de zones ne permet pas d'aborder le territoire de façon très fine (ex : zone de Marseille - Aubagne, avec des réalités contrastées par communes et par quartiers). Mais il est tout à fait approprié pour la déclinaison d'une politique régionale, en fonction des grandes disparités géographiques de la région.

**Le principe de non substituabilité des échelons d'observation**

L'échelon d'observation régional conduit à poser les questions sur le lien emploi - formation de façon différente du niveau national. De même, au niveau local, il convient de considérer que l'observation faite depuis la "capitale régionale" ne permettra pas de répondre à toutes les questions posées par l'action locale. Cela signifie que la création de ressources d'observation locale est légitime, même si l'échelon régional développe une observation sur les bassins. Celle-ci, en effet, va rester au niveau d'une comparaison globale entre les bassins, sans véritablement entrer dans l'hétérogénéité du territoire local. En revanche, on peut imaginer qu'un OREF assure, au niveau régional, le rôle de "tête de réseau" pour des observatoires locaux et favorise des transferts de méthode d'observation. C'est ce que fait le Céreq (Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications) à un autre niveau avec le réseau de Centres Régionaux Associés.

**Une démarche d'accompagnement de l'outil auprès des acteurs locaux**

Si la méthode vise à paramétrer aussi objectivement que possible les spécificités socio-économiques du territoire, il ne s'agit pas pour autant de s'en tenir à une description abstraite et purement statistique. La construction des indicateurs doit favoriser le débat entre les acteurs de terrain et l'appropriation de l'outil par ceux-ci. Il s'agit donc de mettre en place une démarche d'animation du partenariat local sur la base des diagnostics de zone. Le but est d'enrichir la connaissance de terrain en la faisant se confronter à l'analyse objectivée du territoire, et, inversement, d'enrichir le travail de description statistique par le vécu et la perception des acteurs locaux.

**2 - MÉTHODE ET INDICATEURS**

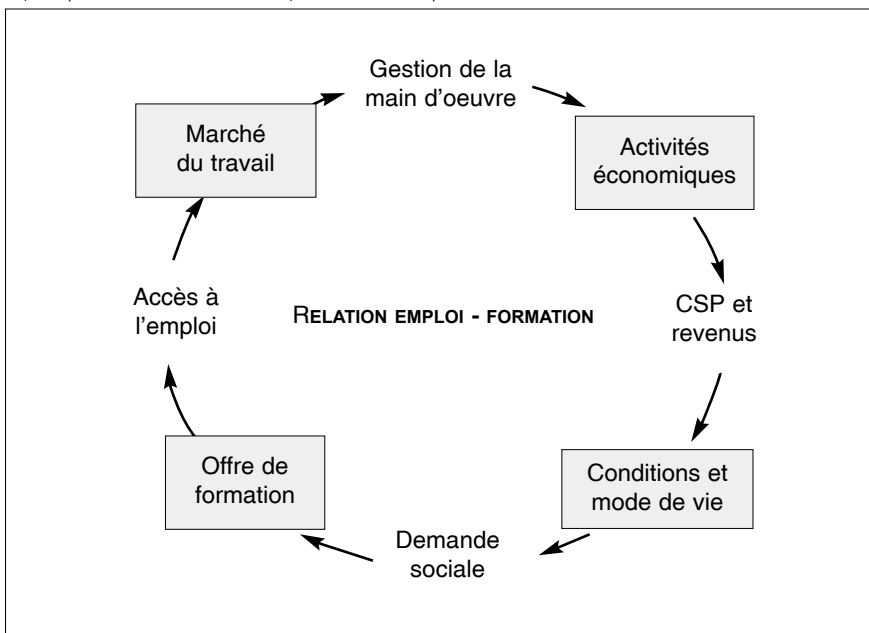
1 - Le schéma circulaire ci-après représente de manière simplifiée le "modèle" d'analyse d'un double rapprochement statistique entre le monde économique et le système de formation.

D'une part, ce rapprochement s'opère dans le sens de la demande économique des qualifications. Ici, l'appareil productif interpelle l'appareil de formation via le marché du travail. D'autre part, ce rapprochement s'opère dans le sens de la demande sociale d'éducation et de formation. Cette fois, l'appareil productif local a une incidence sur l'appareil éducatif, via les conditions de vie des familles (conditions d'emploi et de revenu, niveau socioculturel).

Sur la base de ces considérations, la liste d'indicateurs retenue va donc être structurée en cinq chapitres :

- les chapitres classiques :
  - 1) l'économie (secteurs d'activité, taille d'entreprise etc.) ;
  - 2) l'emploi et le marché du travail (structure de l'emploi

LA CRÉATION DE RESSOURCES D'OBSERVATION LOCALE EST LÉGITIME, MÊME SI L'ÉCHELON RÉGIONAL DÉVELOPPE UNE OBSERVATION SUR LES BASSINS



Créé en 1983, le <b>Comité de</b>	sociaux. Il a été chargé par la	formation professionnelle	préparation de la troisième	conduit une réflexion
<b>Coordination (CCPR)</b> réunit	loi du 20 Décembre 1993 (la	initiale et continue. Deux	phase d'évaluation qui aura	approfondie sur la mise au
les 26 régions de France ainsi	"loi quinquennale") d'évaluer	phases d'évaluation ont eu	lieu en 2002, que le Groupe	point d'indicateurs de mesure
que des représentants de	les politiques régionales	lieu, en 1996 et en 1999. C'est	des Statistiques et des Etudes	de l'hétérogénéité des
l'Etat et des partenaires	d'apprentissage et de	dans le cadre de la	(GSE) animé par le Céreq	territoires régionaux.

LE MÉTIER EN TANT QUE NOMENCLATURE DE  
L'ACTIVITÉ INDIVIDUELLE EST UN NIVEAU  
INDISPENSABLE DE RAPPROCHEMENT ENTRE  
L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LA FORMATION

par métiers, demande d'emploi...);  
3) l'offre de formation (structure de l'offre par niveaux, spécialités et dispositifs...);  
- des chapitres moins directement liés à la relation formation - emploi mais qui prennent toute leur importance dans la lecture circulaire de cette relation:  
4) l'environnement démographique (pression démographique, migrations alternantes...);  
5) les conditions de vie et de revenus des familles.

**Deux distinctions occupent une place centrale dans l'analyse : la distinction "emploi au lieu de travail" / "emploi au lieu de résidence" et la distinction "secteur" / "métier".**

Avec "l'emploi au lieu de travail", on dispose d'une information sur la structure d'emploi de la zone, c'est-à-dire sur les perspectives d'emploi offertes localement. En revanche, "l'emploi au lieu de résidence" est pris, ici, non pas comme information sur l'emploi, mais sur les caractéristiques de la population. En effet, la CSP des personnes résidentes renseigne sur le niveau socioculturel des familles, au même titre que le niveau de formation par exemple. Il s'agit, ensuite, de rapprocher l'information sur le niveau socioprofessionnel des familles avec les vœux d'orientation des élèves et la propension des enfants (de cadres, d'ouvriers etc.) à suivre des études plus ou moins longues (demande sociale d'éducation - formation).

Quant à la distinction "métiers" / "secteurs", elle est indispensable dans tout tableau de bord qui vise à rapprocher l'emploi et la formation. Le secteur d'activité, qui donne l'activité économique de l'entreprise, ne peut être rapproché tel quel de la formation des individus. Le métier, en tant que nomenclature de l'activité individuelle, est un niveau indispensable de rapprochement.

**La démarche tient compte également des indicateurs de migration alternante.**

Lorsque la zone fonctionne à la fois comme bassin de résidence et d'emploi, la demande économique

des entreprises peut être comparée telle quelle à la demande sociale des familles. Lorsque la zone fonctionne comme un pôle d'emploi pour des zones voisines, l'emploi au lieu de travail n'est pas le monopole des résidents. Au contraire, quand la zone est une zone résidentielle dont les habitants sortent tous les jours pour aller travailler ailleurs, les débouchés professionnels des formations ne peuvent pas être appréciés par le seul emploi local.

**Les principes de mise en perspectives historique et géographique sont également porteurs de sens.**

Par la position du territoire vis-à-vis de l'ensemble régional, le système d'étagement statistique nous renseigne sur les particularités de la zone vis-à-vis des grands constats ou tendances régionales. De même, l'étude de la zone sur une période suffisamment longue et maîtrisée analytiquement, permet d'apprécier la dynamique d'évolution qui modifie ou confirme la position structurelle relative du territoire. Si les points d'arrivée ne concordent pas toujours entre les différents indicateurs (disponibilité à l'année n (Assedic), ou n-2 (DADS)) l'année de départ peut, elle, être toujours identique. 1990 par le passé, 1999 aujourd'hui, permettent de référer l'ensemble des sources sur l'année du dernier recensement.

1 - Dont les travaux de comparaison entre les régions, conduits par le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (Céreq) sous l'égide du CCPR dans le cadre de l'évaluation de la loi quinquennale.

2 - On entend ici par "intelligibilité du territoire" l'appréhension des processus d'interaction qui s'opèrent entre l'appareil de formation et son environnement socio-économique local.

3 - Découpage préparé par l'INSEE sur la base des statistiques de migrations alternantes intercommunales, et arrêté dans chaque région par le Préfet, dans le respect des découpages administratifs départementaux et régionaux.